

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1421

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après l'alinéa 97, insérer les deux alinéas suivants :

« . L'éducation à l'économie

« Face aux défis économiques du XXI^{ème} siècle, il est indispensable de fournir aux élèves une éducation à l'économie au cours de leur cursus scolaire. Cette éducation doit sensibiliser aux réalités du monde économique et professionnel, du marché du travail, des professions et des métiers, du fonctionnement des entreprises ainsi que des modalités et des perspectives d'insertion professionnelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement de l'économie doit être un impératif de notre système éducatif.